

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2023

PJL DE FINANCES DE FIN DE GESTION POUR 2023 - (N° 1818)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CF68

présenté par

Mme Leduc, M. Amard, Mme Abomangoli, M. Alexandre, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 5

ÉTAT B

Mission « Cohésion des territoires »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	+40 000 000	0	+40 000 000 0	0
Aide à l'accès au logement	0	0	0	0
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	0	+40 000 000	0	+40 000 000 0
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	0	0	0
Politique de la ville	0	0	0	0
Interventions territoriales de l'État	0	0	0	0
TOTAUX	+40 000 000	+40 000 000	+40 000 000 0	+40 000 000 0
SOLDE	0		0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Alors que les amendements adoptés par vote lors du PLF2024 prévoient l'ouverture de 10 000 places d'hébergement supplémentaires, ainsi que la prise en compte de l'augmentation des coûts de fonctionnement pour les structures de l'hébergement, le groupe LFI-NUPES propose un amendement permettant d'engager dès à présent les démarches nécessaires à l'ouverture de ces places d'hébergement supplémentaires, avec le quart des objectifs adoptés pour 2024.

Parmi les 1 098 000 personnes privées de logement personnel, la Fondation Abbé Pierre estime à 330 000 le nombre de personnes sans domicile, qu'elles vivent en hébergement généraliste, en CADA, à l'hôtel, en abri de fortune ou à la rue. Ce nombre a doublé en 10 ans. L'année 2022 a encore été marquée par le décès de 611 personnes sans abri d'après le collectif « les morts de la rue », tuées par l'extrême misère qui continue à sévir dans le 6e pays le plus riche du monde.

La saturation de notre système d'hébergement d'urgence n'est pas nouvelle, mais elle s'est brutalement aggravée. Les écoutants sociaux du 115 croulent sous les appels qui ne débouchent bien souvent que sur des demandes non pourvues, ajoutant au désespoir de l'attente la crainte de passer la nuit dehors pour les usagers les plus fragiles. L'hiver dernier, plus de 5000 personnes appelant le 115 pour obtenir une place pour la nuit ne se sont vu proposer aucune solution. Fait nouveau depuis quelques années, des enfants se retrouvent à la rue également. Ils étaient 2822 le 2 octobre 2023, 42 % de plus qu'à la fin août 2023 et deux fois plus qu'à l'automne 2022. Parmi eux, un quart ont moins de 3 ans.

Si l'État doit mener une politique volontariste de construction de logement social pour mettre fin durablement au sans-abrisme, il doit proposer dès maintenant des solutions pérennes aux personnes sans abri. Pour cela, il doit en urgence créer 10 000 places supplémentaires afin d'accueillir celles et ceux qui aujourd'hui se voient refuser l'hébergement. Le financement moyen annuel d'une place en hébergement d'urgence étant de 8000 €, le coût d'ouverture de 2 500 places supplémentaires est estimé à 20 millions € par an. Une compensation relative de l'inflation pour les acteurs du secteur est également estimée à 20 Millions d'euros.

Par cet amendement, nous proposons donc de transférer 40 millions d'euros en crédits de paiement et en autorisations d'engagement du programme 135 « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » vers le programme 177 « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables ».

Les règles de recevabilité nous obligent à gager via un transfert de crédits provenant d'un autre programme de la mission. Nous appelons néanmoins le Gouvernement à lever le gage.